

## Règlement « Matériel de location »

1. Les tarifs sont symboliques et doivent permettre l'utilisation par les membres du matériel et de son roulement.
2. Les tarifs sont fixés selon l'ancienneté du matériel (+ le matériel est ancien moins le tarif de location est élevé) et sa durée de vie (+ le matériel dure longtemps, moins sa location est élevée).
3. Seul les éléments figurant sur la liste de location peuvent être loués aux membres du CAS (selon conditions règlement « Local matériel »). Le reste du matériel est réservé uniquement aux CDC.
4. Le responsable des locations (RL) garde un fond en caisse de Fr. 100,-. Il verse sur le compte du CAS le surplus + envoie le décompte au caissier.

### Tarifs location

Matériel	Tarif
DVA (Barryvox)	Fr. 5.-/jour
Pelle et manche	Gratuit
Sonde avalanche	Gratuit
Piolet	Fr. 2.-/jour
Crampons avec anti-bottes	Fr. 4.-/jour
Raquettes	Fr. 5.-/jour
Casques	Gratuit
Baudrier (pour la marche)	Gratuit
Peau de phoque	Gratuit
Sécura fix	Gratuit

Casques	Gratuit : très anciens et peu confortables, mais encore utilisables
Baudrier	Gratuit : ne peuvent être utilisé que pour la marche.
Peau de phoque	Gratuit : peaux très anciennes, mais encore utilisables
Secura fix	Gratuit : matériel reçu et inusable + favoriser les familles
Pelle et sonde	Gratuit : compris dans le prix location DVA

Delémont, le 24.11.2010